

La Cour internationale de Justice est un tribunal composé de quinze juges, établi en vertu de la Charte des Nations Unies, et dont la fonction est de connaître, conformément au droit international, de tous différends que les Etats peuvent lui soumettre, et de fournir les avis consultatifs que peuvent réclamer les organes et institutions compétents des Nations Unies. Bien que le mandat normal des juges soit de neuf ans, il a été décidé lors de la première élection que cinq d'entre eux se retireraient au bout de trois ans et cinq autres au bout de six ans. Les juges que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent élire avant le 7 février pour occuper les cinq postes vacants seront probablement choisis au cours de la session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir à Paris.

A la mémoire du comte Bernadotte

Le premier ministre suppléant, le très honorable Louis Saint-Laurent, a communiqué aux journaux, le 18 septembre, la déclaration suivante au sujet de l'assassinat du comte Folke Bernadotte:

Le gouvernement canadien a appris avec stupeur l'assassinat du médiateur des Nations Unies en Palestine, le comte Folke Bernadotte. Il tient à rendre hommage au désintéressement et à l'abnégation dont le médiateur a fait preuve dans l'accomplissement d'une mission extrêmement difficile. Le comte Bernadotte et ses associés ont mis tout en oeuvre pour régler la situation en Palestine et y rétablir la paix. Par le sacrifice de sa vie, couronnement de tant d'efforts infatigables, le comte Bernadotte a donné au monde l'exemple du plus magnifique dévouement à l'humanité.

Le gouvernement canadien espère que les Nations Unies sauront poursuivre l'oeuvre du comte Bernadotte, en s'inspirant de son exemple et de la confiance qu'il a mise dans la raison et la modération des hommes.

Nous avons prié la légation du Canada à Stockholm de transmettre à la famille en deuil du comte Bernadotte, par l'entremise du gouvernement suédois, les condoléances du gouvernement et du peuple canadiens.

---